

Formation universitaire

- 2019 – **Doctorat en droit**, à l'université Paris Panthéon-Assas – Obtention du prix de thèse de l'université Paris Panthéon-Assas, du prix de thèse Voltaire-Liaisons sociales, et travail distingué par l'Association Française de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale comme « Thèse remarquable ». **Publication** à paraître aux éditions Panthéon-Assas (prévue pour 2024).
- 2014 – **Master 2 de recherche en droit social, mention B**, à l'université Paris Panthéon-Assas.
- 2013 – Réussite de l'examen d'entrée aux centres régionaux de formation professionnelle des avocats.
- 2012 – **Master 2 de recherche en droit privé général, mention B**, à l'université Paris Panthéon-Assas.
- 2011 – **Master 1 carrières judiciaires, mention AB**, à l'université de Caen-Normandie.
- 2010 – **Licence en droit privé, mention B**, à l'université de Caen-Normandie.

Situation professionnelle

Situation professionnelle actuelle

- **Maître de conférences à l'université Paris Panthéon-Assas** : depuis septembre 2020.

Situations professionnelles antérieures

- **Juriste assistant au tribunal judiciaire de Versailles** (pôle des affaires familiales) : sept. 2019 – août 2020.
- **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche** à l'université Paris Panthéon-Assas : sept. 2017 – août 2019.
- **Doctorant contractuel** à l'université Paris Panthéon-Assas : sept. 2014 – août 2017.

Responsabilités pédagogiques

- **Co-directeur**, avec le professeur Jean-François Cesaro, du **Master Droit et pratique des relations de travail** (Université Paris-Panthéon Assas) ;
- **Encadrement d'une équipe de chargés de travaux dirigés** (pour les cours de droit des relations collectives de travail et de droit du contrat de travail).

Activités d'enseignement

Enseignements actuels

- **Cours magistral de Droit du travail – Relations collectives**, en **Licence 3**, à l'université Paris Panthéon-Assas (antenne de Melun) : 36h.
- **Cours magistral de Droit du contrat de travail**, en **Master 1 Droit social**, à l'université Paris Panthéon-Assas : 36h.

- **Cours** au sein du **Master 2 Droit et pratique des relations de travail** de l'université Paris Panthéon-Assas : *Conflits collectifs du travail dans le secteur privé* (3h) ; *L'action en justice du syndicat* (3h) ; *L'actionnariat salarié* (3h) ; *Le salaire et la rémunération - notion et composition* (3h) ; *Droit de la protection sociale* (27h).
- **Cours** au sein du **Master 2 Protection sociale et rémunération** de l'université Paris Panthéon-Assas : *Disparition des accords collectifs* (4h) ; *Introduction aux mécanismes d'intéressement et de participation* (3h) ; *Les acteurs et les actes de la santé au travail* (3h) ; *Licenciement pour motif personnel* (4h) ; *Rupture à l'initiative du salarié* (4h) ; *Violence au travail* (3h).
- **Cours** au sein du **DU « Dialogue social : pour une nouvelle négociation collective dans l'entreprise »** : *Cadre juridique de la négociation collective* (6h).

Enseignements passés

- **Travaux dirigés** à l'université Paris Panthéon-Assas :
 - **Droit civil – Droit des biens et des personnes** (Licence 1) : année universitaire 2012/2013, sous la direction du Professeur A. Marais.
 - **Droit commercial** (Capacité) : année universitaire 2018/2019, sous la direction de Monsieur B. Moron-Puech.
 - **Droit des obligations** (Licence 2) : année universitaire 2020/2021, sous la direction de Madame C.-M. Péglion-Zika (droit des contrats) et P.-E. Audit (responsabilité civile).
 - **Droit du travail** (Licence 3) : années universitaires 2014/2021, sous la direction du Professeur J.-F. Cesaro (relations individuelles), puis du Professeur P. Morvan (relations individuelles et collectives).
- Au sein du **Master 2 Droit et pratique des relations de travail** de l'université Paris Panthéon-Assas :
 - **Cours** : *Missions du comité social et économique* (6h) ; *Le cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail* (3h) ; *Syndicalisme européen et international* (2h).
 - **Études de cas** : *Droit syndical* (3h) : sept. 2017/août 2019 ; *Entreprises en difficulté et relations de travail* (3h) : sept. 2017/août 2019.
- **Cours** au sein du **Master 2 Protection sociale et rémunération** de l'université Paris Panthéon-Assas : *Domaine de la négociation* (4h) ; *Inaptitude du salarié* (4h).
- **Cours magistral de Droit et relations du travail en France et à l'international**, en **Master 1 Gestion des ressources humaines**, à l'université Paris Panthéon-Assas (CUFFOP) : 36h : sept. 2021/août 2022.

Activités de recherche

- **Thèmes de recherche** :
 - Droit social : études des aspects tant internes qu'internationaux, ainsi que des liens avec les autres disciplines juridiques ;
 - Théorie du droit.
 - **Thèse de doctorat** : *Les principes directeurs du droit du travail*, soutenue à l'université Paris Panthéon-Assas, le 26 novembre 2019, et rédigée sous la direction du Professeur Jean-François Cesaro.
- Membres du jury : les Professeurs Jean-François Cesaro, Cécile Chainais, Alexandre Fabre, Pascal Lokiec et Antoine Lyon-Caen.

➤ **Ouvrage :**

– *La participation et l'intéressement depuis la loi du 16 août 2022 et la loi de transposition de l'ANI du 10 février 2023*, LexisNexis, coll. Actualités, à paraître fin 2023/début 2024.

➤ **Articles, études, point de vue :**

– « Retraites anticipées pour cause d'incapacité : une réforme, pour quelles conséquences ? » : *RDSS* 2023, p. 606.

– « L'ANI du 10 février 2023, l'intéressement et la participation : des évolutions, avant la révolution ? » : *D.* 2023, p. 693.

– « La substitution de norme en droit du travail » : *RRJ* 2022-2, p. 769.

– « Les sanctions des atteintes au lanceur d'alerte » : *JCP E*, 2022, 1215.

– « Le droit du travail face aux défis de la transition écologique » : *Revue de droit d'Assas*, n° 22, automne 2021.

– « Retour sur le processus de qualification du contrat de travail » : *BJT* nov. 2021, n° 11.

➤ **Notes, observations et commentaires :**

– « Intéressement et participation : de quelques conséquences de la nature non salariale des sommes en résultant » : *RDT* 2023, p. 564, obs. sous Cass. soc. 1^{er} mars 2023, n° 21-16.108 et Cass. soc. 13 avril 2023, n° 21-22.455.

– « Quand une discipline se reflète dans un arrêt... » : *BJT* janvier 2023, note sous Cass. soc., 19 oct. 2022, pourvoi n° 21-15.270.

– « Bénéfice des allocations familiales : le droit national soumis au principe d'égalité de traitement » : *RDSS* 2022, n° 6, p. 1067, note sous CJUE (gde. ch.), 1^{er} août 2022, C-411/20.

– « Retraite complémentaire IRCANTEC : l'attribution de points gratuits à l'épreuve du principe de non-rétroactivité » : *RDSS* 2022, n° 2, p. 362, note sous Cass. civ. 2^e, 6 janv. 2022, n° 19-24.501.

– « Preuve et contrôle judiciaire dans le cadre d'un redressement URSSAF » : *Gaz. Pal.* 8 mars 2022, note sous Cass. civ. 2^e, 6 janv. 2022, n° 20-16240.

– « Enfant handicapé et résidence alternée : quand le juge en appelle au législateur » : *RDSS* 2022, n° 1, p. 137, note sous Cass. civ. 2^e, 25 nov. 2021, n° 19-25.456.

– Observations sous Cass. civ. 2^e, 21 oct. 2021, pourvoi n° 20-17.462 : *RDSS* 2022, n° 1, p. 176.

– « Inconventionnalité de la clause dite "de stage" du régime d'assurance vieillesse de base des avocats » : *Gaz. Pal.* 20 juill. 2021, note sous Cass. civ. 2^e, 12 mai 2021, n° 19-20.938.

– Observations sous Cass. civ. 2^e, 12 nov. 2020, n° 19-21.812 : *RDSS* 2021, n° 1, p. 183.

– « Recours en récupération : la Cour de cassation redéfinit le retour à meilleure fortune » : *RDSS* 2021, n° 1, p. 130, note sous Cass. civ. 2^e, 12 nov. 2020, n° 19-20.478.

– « Travail dissimulé : la régularisation par l'employeur après coup n'empêche pas le redressement » : *JCP S* 2020, 3101, note sous Cass. civ. 2^e, 22 oct. 2020, n° 19-21.933.

– « Emploi irrégulier d'un étranger : le montant de la contribution spéciale due par l'employeur est plafonné » : *JCP S* 2019, 1326, note sous CE, 17 juin 2019, n° 417837.

– « L'obscurité clarté de l'article L. 4622-6 du Code du travail » (in *Chronique annuelle des grandes conclusions du parquet général de la Cour de cassation pour l'année 2018 – Partie 2 –*, obs. sous les conclusions de Madame l'avocat général Anne Berriat sous Cass. soc., 19 sept. 2018, n° 17-16.219) : *Journal des sociétés*, n° 171, févr. 2019, p. 21.

➤ **Chronique :**

– *Bulletin Joly Travail*, chron. « Contrat de travail », avec A. Charbonneau et S. Ranc :

- *BJT* mars 2021 : Cass. soc., 27 janv. 2021, n° 19-21.200 ; Cass. soc., 27 janv. 2021, n° 19-158.32 ; Cass. soc., 10 févr. 2021, n° 19-20.397 ;
- *BJT* mai 2021 : Cass. soc., 17 mars 2021, n° 18-25.597 ; Cass. soc., 16 mars 2021, n° 19-21.063 ; Cass. soc., 24 mars 2021, n° 19-13.188 ; Cass. soc., avis, 17 mars 2021, n° 21-70.002 ; Cass. soc., 24 mars 2021, n° 19-16.558 ; Cass. soc., 24 mars 2021, n° 19-21.263 ;
- *BJT* juillet 2021 : Cass. soc., 5 mai 2021, n° 19-20.547 ; Cass. soc., 12 mai 2021, n° 20-10.796 ; Cass. soc., 27 mai 2021, n° 19-16.117 ;
- *BJT* octobre 2021 : Cass. soc., 30 juin 2021, n° 19-10.161 ; Cass. soc., 30 juin 2021, n° 20-12.960 et 20-12.962 (jonction) ; Cass. soc., 30 juin 2021, n° 18-23.932 ; Cass. soc., 30 juin 2021, n° 19-14.543 ; Cass. soc., 30 juin 2021, n° 19-16.655 ; Cass. soc., 30 juin 2021, n° 19-18.533 ;
- *BJT* décembre 2021 : Cass. soc., 15 sept. 2021, n° 19-24.498 ; Cass. soc., 22 sept. 2021, n° 19-26.144 ; Cass. soc., 13 oct. 2021, n° 20-16.584 ; Cass. soc., 13 oct. 2021, n° 20-16.585 ;
- *BJT* février 2022 : Cass. soc., 15 décembre 2021, n° 19-20978 ; Cass. soc., 15 décembre 2021, n° 20-18782 ; Cass. soc., 19 janvier 2022, n° 20-10057 ;
- *BJT* mars 2022 : Cass. soc., 26 janvier 2022, n° 20-13.266 ;
- *BJT* avril 2022 : Cass. soc., 9 mars 2022, n° 20-20.872 ; Cass. soc., 16 février 2022, n° 20-16.184 ; Cass. soc., 2 mars 2022, n° 20-14.099 ;
- *BJT* juin 2022 : Cass. soc., 11 mai 2022, n° 20-21.103 ; Cass. soc., 30 mars 2022, n° 20-18.651 ; Cass. soc., 11 mai 2022, n° 21-14.490 ; Cass. soc., 20 avril 2022, n° 20-10.852 ;
- *BJT* septembre 2022 : Cass. soc., 29 juin 2022, n° 20-22.220 ; Cass. soc., 22 juin 2022, n° 20-21.411 ; Cass. soc., 29 juin 2022, n° 20-16.060 ; Cass. soc., 9 juin 2022, n° 20-16.992 ; Cass. soc., 6 juillet 2022, n° 21-15.189 ;
- *BJT* novembre 2022 : Cass. soc., 21 sept. 2022, n° 20-18.511 ; Cass. soc., 28 sept. 2022, n° 21-12.546 ; Cass. soc., 21 sept. 2022, n° 21-14.106 ; Cass. soc., 21 sept. 2022, n° 20-10.701 ; Cass. soc., 19 oct. 2022, n° 21-15.533 ;
- *BJT* janvier 2023 : Cass. soc., 23 nov. 2022, pourvoi n° 21-13.059 ; Cass. soc., 7 déc. 2022, pourvoi n° 21-23.662 ; Cass. soc., 7 déc. 2022, pourvoi n° 21-17.927 ; Cass. soc., 23 nov. 2022, pourvoi n° 21-12.125 ;
- *BJT* mars 2023 : Cass. soc., 18 janv. 2023, pourvoi n° 21-15.693 ; Cass. soc., 14 déc. 2022, pourvoi n° 21-16.623 ; Cass. soc., 1er févr. 2023, pourvoi n° 21-21.011 ; Cass. soc., 1er févr. 2023, pourvoi n° 20-19.661 ; Cass. soc., 8 févr. 2023, pourvois n° 21-19.232 et 21-16.258 ;
- *BJT* mai 2023 : Cass. soc., 29 mars 2023, pourvoi n° 21-15.472 ; Cass. soc., 13 avril 2023, pourvoi n° 21-14.479 ; Cass. soc., 1er mars 2023, pourvoi n° 21-21.345 ; Cass. soc., 15 mars 2023, pourvoi n° 21-17.227 ; Cass. soc., 8 mars 2023, pourvoi n° 20-18.507 ;
- *BJT* juillet-août 2023 : Cass. soc., 1er juin 2023, pourvoi n° 21-23.438 ; Cass. soc., 23 mai 2023, pourvoi n° 22-10.517 ; Cass. soc., 10 mai 2023, pourvoi n° 21-24.036 ; Cass. soc., 11 mai 2023, pourvoi n° 21-18.117 ; Cass. soc., 11 mai 2023, pourvoi n° 21-23.148 ;
- *BJT* octobre 2023 : Cass. soc., 6 sept. 2023, n° 22-11661 ; Cass. soc., 13 sept. 2023, n° 22-11338 ; Cass. soc., 5 juill. 2023, n° 21-25797 ; Cass. soc., 6 sept. 2023, n° 22-13783 ; Cass. soc., 20 sept. 2023, n° 22-13485.

➤ **Interventions orales (colloques, conférences) :**

– « Le rescrit handicap » : 17 juin 2022, dans le cadre du colloque portant sur *L'inclusion*, organisé par le Master *Droit et pratique des relations de travail* de l'université Paris-Panthéon-Assas ;

– « Les sanction des atteintes au lanceur d'alerte » : 10 mai 2022, séminaire commun à l'Institut de recherche en droit des affaires et au Laboratoire de droit social de l'université Paris Panthéon-Assas, portant sur loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

Encadrement de recherches

- **Direction de mémoires** au sein du **Master *Droit et pratique des relations de travail*** et du **Master *Protection sociale et rémunération*** de l'université Paris Panthéon-Assas.

Autres activités

- **Président de jury, pour l'épreuve du grand oral**, en vue de l'obtention de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (**CRFPA**) ;
- **Président de jury, pour l'épreuve de plaidoirie**, en vue de l'obtention du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (**CAPA**), au sein de l'**École de formation du barreau de Paris** (depuis 2020).
- **Enseignant** de droit du travail au sein de la « **Classe Prépa Talent** », **Ecole Nationale de la Magistrature, Paris** (21h de cours).

Langues étrangères

- **Anglais** – Aptitude à l'étudier par écrit, notamment dans une perspective de droit comparé, et capacité à le parler dans le cadre de conversations courantes.
- **Espagnol** – Aptitude à l'étudier par écrit, notamment dans une perspective de droit comparé.